

Mesures conjoncturelles neuchâteloises

Des aides ciblées sur les besoins réels des entreprises locales

La chancellerie d'Etat communique :

Dès ce mois de mai 2009, dans le cadre de son plan de soutien économique et conformément aux décisions du Grand Conseil, le Canton de Neuchâtel va consacrer 20 millions de francs au soutien des entreprises et des emplois du canton. Attentif aux besoins réels de l'économie neuchâteloise, le Conseil d'Etat répond de manière pragmatique à un problème notoire pour les entreprises en période de récession : la diminution des disponibilités financières. A terme, le Conseil d'Etat vise avec ces mesures le soutien de la compétitivité des entreprises innovantes.

Philosophie de la mesure : alléger des besoins temporaires de liquidités

En période de récession, le ralentissement des affaires et les retards dans les paiements entre clients et fournisseurs accentuent la pression sur les besoins de liquidités à court terme des entreprises. Cette situation difficile, mais temporaire, peut contraindre l'entreprise à se séparer de compétences ou à interrompre des activités de recherche et développement essentielles à sa compétitivité de long terme.

Le Conseil d'Etat propose dès lors des mesures qui ont été pensées pour répondre à ce problème de fonds. Il fournira aux entreprises une aide bienvenue pour franchir une période difficile et contribuera ainsi à minimiser les effets néfastes et souvent irréversibles de la crise. A terme, les entreprises auront pu conserver leurs compétences, leurs savoir-faire clefs et donc préserver leur compétitivité.

Quatre instruments proposés

Quatre instruments différents sont proposés aux entreprises pour faire face à cette période économique délicate :

- le cautionnement d'emprunts ;
- la prise en charge partielle d'intérêts passifs ;
- la prise en charge partielle de salaires pour des postes essentiels ;
- un subside permettant de maintenir la compétitivité de l'entreprise.

Fondamentalement, ces quatre instruments ont le même objectif : alléger à court terme les charges des entreprises pour maintenir à long terme leur compétitivité.

Bénéficiaires : pas de saupoudrage mais une sélection rigoureuse

Sur la base des dispositions légales en vigueur et en accord avec les principes de la stratégie du Conseil d'Etat, les mesures privilégieront l'efficacité, l'innovation et le développement durable. Ainsi, les aides s'adresseront avant tout à des entreprises qui :

- ont un management performant et un actionnariat impliqué ;
- assurent un multiplicateur régional fort ;
- respectent les conditions cadre et les législations du marché du travail ;
- ont pris des mesures ad hoc afin d'adapter leur outil de production à la dégradation de la situation économique.

Les requêtes des entreprises seront évaluées sur la base de critères relatifs à ces différents paramètres.

- Des informations plus détaillées et les documents de requête sont disponibles sur www.ne.ch/MesuresConjoncturelles

Pour de plus amples renseignements :

**M. Bernard Soguel, conseiller d'Etat, chef du Département de l'économie,
tél. 032 889 68 00.**

Neuchâtel, le 11 mai 2009